

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne
Canton de Rombas
Commune de FEVES
57280 FEVES
Tél 03/87/51/14/28

ARRETE N°69/2020

REGLEMENTANT TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION RUE BASSE

Le Maire de FEVES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses dispositions particulières aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et notamment ses articles L2211-1, L2212-5, L2213-1, L2213-2, L2213-3 et L2542-2,

Vu le Code de la route et principalement les articles R130-2, R411-8, R411-25, R411-26, R417-10,

Vu le Code la Voirie Routière, et notamment son article L113-1,

Vu le Code Pénal et notamment son article R610-5,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière notamment les dispositions du livre I – 8^{ème} partie « signalisation temporaire », approuvées le 6 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise W-H de Sainte Marie-Aux-Chênes,

Considérant les travaux de curage du fossé rue Basse par l'Entreprise visée ci-dessus, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement de la rue Basse.

ARRETE

Article 1 : L'entreprise susnommée est autorisée à effectuer les travaux susmentionnés, du 23 novembre 2020 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : La rue Basse sera barrée et fermée à toute circulation. Des déviations seront mises en place par l'entreprise W-H à l'intersection des rues Quaraille et Basse et au niveau de la salle des fêtes (rue du Frère Laurent).

Les Usagers arrivant de la rue du Frère Laurent seront invités à se diriger vers la rue du Pâtural (lotissement du Grand Pré), et les usagers venant de la rue Quaraille seront invités à prendre la rue des Cumelottes (lotissement du Grand Pré).

Article 3 : **LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION** des véhicules des riverains seront impossibles dans la rue Basse.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché pendant toute la durée des travaux.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- à l'Entreprise W-H de Sainte-Marie-Aux-Chênes,
- à la Gendarmerie de Maizières-lès-Metz,
- à la Police Intercommunale,
- S.D.I.S de la Moselle,
- Pompiers de Maizières-Lès-Metz,
- Pompiers de Norroy-Le-Veneur,

Fèves, le 20 novembre 2020
Le Maire,
A. PATRIGNANI

